

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
 Veterans Affairs Canada
 Procurement & Contracting –
 Attn: Lynn Paulin
 Lynn.Paulin@veterans.gc.ca

AMENDMENT - REQUEST FOR PROPOSAL

MODIFICATION - DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Veterans Affairs Canada

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition aux: Anciens Combattants Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

Instructions: See Herein
Instructions : Voir aux présentes

Comments - Commentaires

This requirement contains a security requirement

Vendor/Firm Name and address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office – Bureau de distribution
 Veterans Affairs Canada
 Procurement & Contracting

Title – Sujet Services de gardien et d'entretien/ Caretaker and maintenance services	
Solicitation No. – N° de l'invitation 3000771803	Date 2024-05-03
MODIFICATION 001	
GETS Reference No. – N° de reference de SEAG -	
File No. – N° de dossier 1000522035	CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14h00 HAA on – le 10 mai 2024	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Time / Heure avancée de l'Atlantique ADT / HAA
F.O.B. - F.A.B. <i>Plant-Usine:</i> <input type="checkbox"/> <i>Destination:</i> <input type="checkbox"/> <i>Other-Autre:</i> <input type="checkbox"/>	
Address INQUIRIES to : - Adresser toutes questions à: Lynn Paulin	Buyer Id – Id de l'acheteur KAPAYNTE
Telephone No. – N° de téléphone : (782) 377-4105	FAX No. – N° de FAX N/A
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein	
Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification de l'invitation à soumissionner

Titre : Services de gardien et d'entretien

Modification 001 de l'invitation à soumissionner

L'appel d'offres est par la présente modifié comme suit :

Supprimer:

« Annexe A, Énoncé des travaux » dans son intégralité.

Insérer:

« Annexe A, Énoncé des travaux (2 mai 2024) » ci-joint.

Supprimer:

« Annexe B, Base de paiement » dans son intégralité.

Insérer:

« Annexe B, Base de paiement (2 mai 2024) » ci-joint.

Si votre proposition a déjà été soumise et vous souhaitez la réviser, veuillez nous en informer.

Toutes les autres modalités du document d'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Vous pouvez envoyer toute demande de renseignements concernant cette modification à :

Nom : Lynn Paulin

Numéro de téléphone : 782-377-4105

Courriel : lynn.paulin@veterans.gc.ca

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX (2 Mai 2024)

Titre

Services de gardien et d'entretien de cimetière pour Anciens Combattants Canada (ACC) au Cimetière des anciens combattants d'Esquimalt (Colombie-Britannique).

Objectif

L'objectif du contrat est la prestation de services de gardien et d'entretien au Cimetière des anciens combattants d'Esquimalt (Colombie-Britannique). Cela comprend l'entretien général du cimetière sous forme de tonte du gazon, de taille et de nettoyage général du cimetière, y compris de ses bâtiments et d'autres infrastructures. L'entretien général de l'équipement et d'autres biens du cimetière est également nécessaire.

Les services comprendront également la prestation ou la coordination d'autres tâches connexes, y compris les inhumations et les demandes similaires qui doivent être traitées en temps opportun et de manière professionnelle. Les services peuvent également comprendre la réponse aux questions d'entrepreneurs tiers fournissant des services dans le cimetière à la demande du chargé de projet.

Contexte

Le Cimetière des anciens combattants d'Esquimalt, en Colombie-Britannique, est un lieu consacré au dernier repos des marins depuis 1868. Au fil des ans, sont venus les rejoindre des combattants qui ont servi dans l'ensemble des Forces armées canadiennes. Aujourd'hui, plus de 2 500 militaires et membres de leurs familles reposent à God's Acre, nom qui désigne ce lieu magnifique. Le Cimetière des anciens combattants couvre près de 3,32 acres de terrain et est enclavé entre les 12e et 17e trous du Club de golf Gorge Vale.

En 1947, Anciens Combattants Canada a assumé la garde du Cimetière des anciens combattants, affectueusement baptisé God's Acre, et il s'occupe depuis de la propriété et des personnes qui y sont enterrées.

En 1995, selon la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le cimetière a été désigné lieu revêtant une importance nationale par le ministre du Patrimoine canadien, et la chapelle qui s'y trouve a été désignée édifice patrimonial reconnu par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine en 1996.

Au fil des décennies, de nombreuses améliorations et projets de remise en état ont été menés. Plus récemment, dans le cadre d'une expansion achevée en 2018, un nouveau jardin de columbariums a été créé pour fournir environ 500 niches de columbarium et des espaces d'inhumation dans le sol pour les restes incinérés (cendres), avec une capacité future de 1 000 espaces supplémentaires. En 2022, une importante mise à niveau de l'infrastructure du système d'irrigation a été réalisée en mettant l'accent sur d'autres améliorations dans la zone du jardin forestier.

Portée des travaux

Tâches et services

L'entrepreneur doit fournir au moins une ressource dédiée à la prestation des tâches et services de gardien suivants :

1. Assurer la garde du cimetière, des tombes des personnes qui y sont enterrées, y compris la chapelle et d'autres structures à l'intérieur du cimetière ou autour du cimetière.
2. Services d'inhumation et services connexes : travailler en collaboration avec l'équipe d'entretien de cimetière d'ACC dans le cadre des paramètres des pratiques et des procédures élaborées. ACC est responsable de la partie administrative du programme d'inhumation au Cimetière des anciens combattants et coordonnera ces services avec l'entrepreneur ou ses ressources.

3. Préparation de lots et de niches pour l'inhumation.
4. Entretien complet du cimetière (veuillez consulter les Appendices A, B, C et D pour plus de détails), notamment les éléments suivants :

Entretien du terrain:

- a. Tonte de toutes les pelouses de gazon.
- b. Taille et élagage des arbres, des haies, des arbustes et de la flore similaire au besoin.
- c. Lutte contre les ravageurs et les maladies au besoin (doit être effectuée conformément aux lois locales et provinciales en ce qui concerne l'utilisation d'engrais, de pesticides, etc.).
- d. Désherbage des zones le long des allées, des aires de repos, des columbariums, de la zone du jardin forestier, etc. (le désherbage doit garantir que toute la racine est enlevée.)
- e. Relever toute réparation, tout nivellement et ensemencement de tout affaissement, ondulation ou zone bosselée et tous mouvements de terrain similaires, en particulier autour des tombes et des stèles funéraires. Ces éléments doivent être portés à l'attention du chargé de projet aux fins d'approbation.
- f. Déterminer les exigences relatives au nettoyage et au nivellement des stèles funéraires (tous les travaux d'entretien des stèles funéraires doivent être effectués conformément à la section 5 du Manuel national d'entretien technique, Appendice D). Ces éléments doivent être portés à l'attention du chargé de projet aux fins d'approbation.
- g. S'assurer que les routes et les sentiers sont dégagés de tout débris.
- h. Arrosage de toutes les pelouses, arbustes, arbres, etc. au besoin pour promouvoir une santé vigoureuse du terrain à l'aide d'un système d'irrigation, de gicleurs et d'autres moyens.
- i. Nettoyage printanier et préparation du terrain après les mois d'hiver.
- j. Coordonner l'inspection d'entretien des arbres au besoin. (Le chargé de projet organisera ce service avec le gestionnaire de l'entretien des installations de Services publics et Approvisionnement Canada.)
- k. S'assurer que toutes les allées piétonnières, les chemins, les grilles, les puisards et les routes sont propres et exempts de débris (neige, glace, mauvaises herbes, débris de tonte de gazon, etc.).
- l. S'assurer que tous les déchets et débris sont ramassés et éliminés correctement, conformément aux lignes directrices fédérales, provinciales et municipales.
- m. Veiller à ce que tout le déneigement et le déglçage soient effectués en temps opportun.

Propriété, bâtiments et systems:

- a. Assurer la sécurité des visiteurs du cimetière et de l'utilisation de ses installations publiques.
- b. Le site est équipé d'un système de vidéosurveillance. Assurer la surveillance générale de l'ensemble du site et des biens et signaler tout dommage, acte de vandalisme, etc. aux autorités locales (si nécessaire), puis fournir un rapport écrit au chargé de projet dans les 48 heures suivant l'incident. (Si des dommages ou des actes de vandalisme créent une situation dangereuse immédiate, l'entrepreneur doit prendre les mesures appropriées pour sécuriser la zone jusqu'à ce qu'elle puisse être réparée.)
- c. Collecte et enlèvement réguliers des déchets conformément aux exigences locales en matière d'élimination des déchets.
- d. Nettoyer et entretenir le bâtiment du gardien, les zones de columbariums, les toilettes publiques et la chapelle et en assurer leur sécurité. (L'accès à la chapelle et son utilisation sont limités et seront examinés au cas par cas par le chargé de projet ou le gestionnaire national afin de limiter la circulation inutile qui peut avoir une incidence sur la valeur patrimoniale de cet important édifice.)
- e. Assurer la propreté des toilettes publiques et un stock adéquat d'articles consommables dans celles-ci. Les toilettes doivent être vérifiées quotidiennement.
- f. Coordination sur place de l'entretien annuel de l'automne et de l'hivernage du système d'irrigation du cimetière. (Le chargé de projet organisera ce service avec le gestionnaire de l'entretien des installations de Services publics et Approvisionnement Canada.)
- g. Coordination sur place de la purge annuelle de printemps et de la mise à l'essai du système d'irrigation du cimetière. (Le chargé de projet organisera ce service avec le gestionnaire de l'entretien des installations de Services publics et Approvisionnement Canada.)

- h. Préparation supplémentaire du terrain pour des événements et la descente ou le lever du drapeau à la demande du chargé de projet. (Un préavis d'au moins cinq jours sera fourni pour les événements et un préavis d'au moins 24 heures pour la descente ou le lever du drapeau.)
- i. Nettoyer et entretenir tout l'équipement et les outils et en assurer la sécurité. Tous les biens servant à l'entretien doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.
- j. Acquérir toutes les fournitures nécessaires à l'entretien complet du cimetière et de ses biens.
- k. Répondre à toute question d'entrepreneurs tiers travaillant dans le cimetière ou les adresser au chargé de projet, et fournir l'accès demandé au besoin. Il peut être nécessaire d'assister à des réunions sur place pour fournir des informations, etc.
- l. Inspecter le mât de drapeau et les mécanismes pour s'assurer qu'ils sont en bon état de fonctionnement une fois par saison. Si des réparations sont nécessaires, l'entrepreneur en avisera le chargé de projet.
- m. Si, à tout moment, le drapeau du cimetière doit être remplacé, l'entrepreneur en informera le chargé de projet, qui enverra un nouveau drapeau de rechange.
- n. Si le drapeau du cimetière doit être descendu, le chargé de projet donnera un préavis d'au moins 24 heures pour que le drapeau soit descendu ainsi que lorsqu'il doit être levé.
- o. Sécuriser tous les bâtiments à la fin de chaque journée de travail.

Inhumations:

- a. À l'occasion, l'entrepreneur peut recevoir des demandes de renseignements directement de la part des familles concernant les inhumations au Cimetière des anciens combattants. L'entrepreneur se procurera les coordonnées du membre de la famille et l'informerá qu'un représentant de l'équipe d'entretien de cimetière fournira tous les renseignements nécessaires et coordonnera les services avec la famille. L'entrepreneur fournira les coordonnées et tout autre détail pertinent au chargé de projet en envoyant une copie à l'équipe d'entretien de cimetière. (L'équipe d'entretien de cimetière répondra aux demandes de renseignements dans les 24 heures si elles sont reçues entre le lundi et le vendredi pendant les heures d'ouverture locales, et dans les 48 heures si elles sont reçues pendant la fin de semaine. Elle répondra dans les 72 heures en cas de jours fériés, etc.)
- b. Une fois qu'une inhumation a été confirmée, le chargé de projet ou un employé de l'entretien de cimetière indiquera à l'entrepreneur de coordonner avec la famille le choix d'un lot d'inhumation ou d'une niche dans les columbariums.
- c. L'entrepreneur sera responsable de la préparation de la zone pour l'inhumation (excavation, placement de l'urne, remblai et ensemencement, etc.). Pour les columbariums, enlever la plaque de la niche, placer l'urne et replacer la plaque de la niche.
- d. L'entrepreneur sera responsable de la coordination de l'installation de la stèle funéraire ou de la plaque de la niche une fois celle-ci disponible auprès du fournisseur.
- e. Sur demande, l'entrepreneur peut être tenu d'exhumer des cendres de crémation.

Renseignements supplémentaires

- Toutes les inhumations sont coordonnées par le groupe d'entretien de cimetière d'Anciens Combattants Canada. (Voir l'Appendice C.)
- Le Cimetière des anciens combattants n'accepte que l'inhumation des cendres de crémation des vétérans et de leur conjoint (ou d'un membre de la famille). (Un vétéran doit d'abord être inhumé au Cimetière des anciens combattants pour qu'un conjoint ou un membre de sa famille puisse être inhumé avec lui. Il n'y a pas de frais d'inhumation.)
- Les lots d'inhumation et les niches dans les columbariums sont les seules options disponibles au Cimetière des anciens combattants.

Événements spéciaux, sécurité et autres éléments:

- a. L'entrepreneur et ses ressources doivent se conduire de manière professionnelle et courtoise en tout temps et communiquer efficacement dans toutes leurs interactions avec le public.
- b. S'assurer d'effectuer tous les travaux d'entretien du terrain avant les événements spéciaux ou annuels (c.-à-d., la cérémonie à la chandelle en mai et la cérémonie du jour du Souvenir en novembre).

- c. Consulter le chargé de projet et mettre en œuvre tout changement requis en ce qui concerne le fonctionnement du cimetière, y compris les heures d'ouverture et d'entretien.
- d. Servir de point de contact pour la société d'alarme en cas d'atteintes à la sécurité. Il faut répondre immédiatement aux alarmes; pour s'en assurer, la ressource de l'entrepreneur doit être en mesure d'être sur place dans les 60 minutes suivant une alerte.
- e. Acquérir toutes les fournitures nécessaires telles que les semences, l'engrais, l'essence, l'huile, etc. L'entrepreneur doit demander l'approbation préalable de tous les achats auprès du chargé de projet et soumettre des factures mensuelles aux fins de remboursement.
- f. Déterminer les besoins en fournitures et services supplémentaires et soumettre ces demandes à l'approbation du chargé de projet.
- g. Recevoir les demandes de renseignements ou les plaintes des visiteurs et demander l'avis du chargé de projet. Toutes les demandes de renseignements généraux (non liées à l'inhumation) doivent être traitées dans les cinq jours.
- h. Déterminer les besoins en fournitures et services supplémentaires et soumettre ces demandes au chargé de projet pour examen. (par exemple, enlèvement d'un arbre mort, réparation d'une clôture endommagée, peinture, etc.)
- i. L'entrepreneur doit informer le chargé de projet et lui fournir des recommandations si des exigences ou des services supplémentaires dépassent les obligations contractuelles d'entretien du cimetière.

Volume et heures de travail

Les heures d'ouverture du cimetière sont de 9 h à 17 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi.

Les services d'entretien sont requis comme suit :

Services réguliers : Les services réguliers doivent être fournis du lundi au vendredi. Le nombre d'heures est de 45 heures maximum par semaine. Au moins une personne doit être présente sur place pendant les heures d'ouverture du cimetière.

Services supplémentaires :

Les services supplémentaires comprennent ce qui suit :

- Les heures dépassant le maximum de 45 heures de services réguliers par semaine.
- Le soir et les fins de semaine, à la demande du chargé de projet.
- Environ 10 heures par mois, jusqu'à un maximum de 120 heures supplémentaires par an.
- Des circonstances exceptionnelles, comme une inhumation requise pendant une fin de semaine ou une cérémonie ou un événement spécial qui doit avoir lieu un jour de semaine en dehors des heures normales d'ouverture, etc.

Toutes les exigences indiquées pour les services supplémentaires doivent avoir l'approbation préalable du chargé de projet. Les demandes de services supplémentaires doivent être faites au moins 24 heures à l'avance.

Environnement de travail

L'environnement de travail consiste principalement en des tâches physiques à l'extérieur liées à l'entretien quotidien du terrain du cimetière, quelles que soient la température saisonnière et les conditions météorologiques. L'entrepreneur doit s'assurer que des vêtements et de l'équipement de soutien appropriés (vêtements de pluie, vêtements pour temps froid, etc.) sont facilement disponibles pour faire face aux changements de temps et de température.

Les ressources de l'entrepreneur doivent bien connaître les outils et l'équipement qui sont utilisés pour entretenir le terrain et d'autres zones. Le travail peut parfois exiger beaucoup de main-d'œuvre et, par conséquent, l'entrepreneur ou ses ressources doivent être physiquement capables d'utiliser des outils et des machines (manuels et électriques) et de soulever des articles de plus de 23 kg.

Les ressources de l'entrepreneur doivent être en possession d'un permis de conduire valide pendant la durée du contrat.

Certains travaux administratifs et intérieurs sont nécessaires au besoin.

Soutien d'ACC

Tous les outils et l'équipement d'aménagement paysager nécessaires aux travaux à effectuer au Cimetière des anciens combattants seront fournis par ACC. À l'exception de la réparation et de l'entretien de l'équipement, tout l'équipement doit rester sur place et être entreposé en lieu sûr.

ACC remboursera à l'entrepreneur les fournitures ou les petits achats (c.-à-d., essence, huile, engrais, semences, etc.) à la réception de la facture originale indiquant clairement les articles achetés. Toutes les fournitures ou tous les petits achats doivent être autorisés à l'avance par le chargé de projet ou par une autre personne désignée. Le budget pour les fournitures ou les petits achats est de 600 \$ maximum par mois.

Équipement fourni par l'entrepreneur

L'entrepreneur doit fournir une adresse de courriel et un numéro de téléphone de contact qu'ACC peut utiliser pour communiquer. Ce courriel ou ce numéro de téléphone peuvent être communiqués au représentant de la famille d'un vétéran dans le but de fixer la date et l'heure d'une inhumation approuvée ou à une personne-ressource sur place pour un événement approuvé au cimetière.

L'entrepreneur et ses ressources doivent être en mesure d'assister à des réunions en ligne avec ACC (au moyen de MS Teams) au besoin.

Anciens Combattants Canada ne remboursera pas à l'entrepreneur l'équipement ou les services de communication, y compris les forfaits de données connexes et les coûts de téléphonie cellulaire.

Conformité aux règles, aux lois et aux règlements

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à tous les codes, normes ou directives fédéraux, provinciaux ou locaux. En cas d'omissions ou de conflits entre ces normes, la norme la plus stricte s'applique.

Sécurité

L'entrepreneur et ses ressources doivent posséder et maintenir une cote de sécurité valide au niveau de la cote de fiabilité pendant la durée de la période du contrat.

Appendices

Appendice A – Déneigement et déglçage

Appendice B – Tonte et entretien des pelouses

Appendice C – Procédures d'inhumation

Appendice D – Section 5, Manuel national d'entretien technique

Propriété et contrôle

Tous les renseignements (personnels ou autres) utilisés, traités, stockés et enregistrés par l'entrepreneur afin de répondre aux exigences du contrat, quels qu'en soient le format, le support et les caractéristiques physiques, demeurent la propriété d'Anciens Combattants Canada (ACC) et sont contrôlés par ce dernier. Toutes les lois fédérales pertinentes s'appliquent dans toutes les circonstances, même lorsque les renseignements sont sous la garde unique et entière de l'entrepreneur.

En acceptant ce contrat, l'entrepreneur reconnaît qu'ACC garde la propriété et le contrôle de tous les renseignements personnels et autres renseignements collectés, créés, saisis, reçus, utilisés, traités, stockés et enregistrés par l'entrepreneur pour répondre aux exigences décrites dans le contrat.

À la livraison des dernières exigences du contrat, l'entrepreneur devra s'assurer que tous les renseignements en question sont retournés au chargé de projet.

ANNEXE B**BASE DE PAIEMENT (2 Mai 2024)****Période initiale du contrat : de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2026**

Services réguliers	Taux horaire	Quantité estimée (heures par semaine)	Total
Services réguliers – jusqu'à 45 heures par semaine.	\$	45	
Coût total – Services réguliers			

Services supplémentaires	Taux horaire	Quantité estimée	Total
Services supplémentaires – jusqu'à 120 heures par an.	\$	240	
Coût total – Services supplémentaires			

Frais directs	Montant fixe	Quantité estimée	Total
Autres frais directs, au prix coûtant et sans majoration, comme suit pour les fournitures et les articles consommables : Toutes les fournitures nécessaires à l'entretien du cimetière et du terrain (c.-à-d. semences d'herbe, engrais, essence et huile, etc.)		S.O.	14 400,00 \$

Année d'option 1 : 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027

Services réguliers	Taux horaire	Quantité estimée (heures par semaine)	Total
Services réguliers – jusqu'à 45 heures par semaine.	\$	45	
Coût total – Services réguliers			

Services supplémentaires	Taux horaire	Quantité estimée	Total
Services supplémentaires – jusqu'à 120 heures par an.	\$	120	
Coût total – Services supplémentaires			

Frais directs	Montant fixe	Quantité estimée	Total
Autres frais directs, au prix coûtant et sans majoration, comme suit pour les fournitures et les articles consommables : Toutes les fournitures nécessaires à l'entretien du cimetière et du terrain (c.-à-d. semences d'herbe, engrais, essence et huile, etc.)		S.O.	7 200,00 \$

Année d'option 2 : 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028

Services réguliers	Taux horaire	Quantité estimée (heures par semaine)	Total
Services réguliers – jusqu'à 45 heures par semaine.	\$	45	
Coût total – Services réguliers			

Services supplémentaires	Taux horaire	Quantité estimée	Total
Services supplémentaires – jusqu'à 120 heures par an.	\$	120	
Coût total – Services supplémentaires			

Frais directs	Montant fixe	Quantité estimée	Total
Autres frais directs, au prix coûtant et sans majoration, comme suit pour les fournitures et les articles consommables : Toutes les fournitures nécessaires à l'entretien du cimetière et du terrain (c.-à-d. semences d'herbe, engrais, essence et huile, etc.)		S.O.	7 200,00 \$

Année d'option 3 : 1^{er} avril 2028 au 31 mars 2029

Services réguliers	Taux horaire	Quantité estimée (heures par semaine)	Total
Services réguliers – jusqu'à 45 heures par semaine.	\$	45	
Coût total – Services réguliers			

Services supplémentaires	Taux horaire	Quantité estimée	Total
Services supplémentaires – jusqu'à 120 heures par an.	\$	120	
Coût total – Services supplémentaires			

Frais directs	Montant fixe	Quantité estimée	Total
Autres frais directs, au prix coûtant et sans majoration, comme suit pour les fournitures et les articles consommables : Toutes les fournitures nécessaires à l'entretien du cimetière et du terrain (c.-à-d. semences d'herbe, engrais, essence et huile, etc.)		S.O.	7 200,00 \$